

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CASTELNAU DE LÉVIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du quinze juin deux mille vingt-six.

Président : Patrice DELHEURE **Secrétaire de séance** : François COLLADO

Membres présents : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Nathalie DURAND, David TARDIEU, Josiane RAYNAL, Valérie CAHUZAC, Marie-Claude VABRE, Thomas COUSTON, René MARCEAU, Nathalie VITTRANT, Sébastien VITALI, Mustapha MOURCHID, Emmanuelle ROYER, Nicolas VAYSSE, Carine COURTES.

Membres absents excusés : Séverine PAULHE procuration à Patrice DELHEURE, Pierre-Antoine ROUQUETTE procuration à François COLLADO.

Membres absents : Jean-Philippe BLATGÉ, Laure BACABE.

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
19	15	2	17

Le quorum est atteint.

05 28 2026 : Révision des tarifs cantine :

Pour tenir compte de l'évolution du prix des repas cantine fixés par le prestataire de service ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE, les prix proposés sont les suivants :

- Repas Maternelles : 3,80 €
- Repas Primaires : 4,00 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal et applicable à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance
François COLLADO



Le Maire,
Patrice DELHEURE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>